

15 décembre 2025

CIRCULAIRE CTOI

2025-42

Madame/Monsieur,

CALENDRIER DES REUNIONS DE LA CTOI EN 2026

La CTOI tiendra les réunions indiquées ci-dessous en 2026. Le Secrétariat de la CTOI mettra à votre disposition des informations complémentaires, notamment les ordres du jour et d'autres documents, par voie de courriers électroniques, de circulaires et sur le site web de la CTOI ([cliquer ici](#)).

Réunions hybrides

Les réunions des groupes de travail scientifiques et de préparation des données se tiendront par vidéoconférence en 2026, tout comme la session du Groupe de Travail Socio-Économique de la CTOI (GTSE).

Les réunions dont le lieu de tenue est désigné se tiendront en présentiel et, si cela est techniquement possible, elles seront hybrides et accessibles par vidéoconférence.

Fonds de Participation aux Réunions - veuillez noter qu'une hiérarchisation des membres éligibles pourrait être requise en 2026

La participation d'un représentant* de Membres en développement de la CTOI aux réunions peut être prise en charge par le Fonds de Participation aux Réunions (FPR) de la CTOI.

- Les candidatures pour participer aux réunions scientifiques doivent être reçues par le Secrétariat de la CTOI (iotc-secretariat@fao.org) 45 jours, au plus tard, avant la réunion.
- Les candidatures pour participer aux réunions non-scientifiques doivent être reçues par le Secrétariat de la CTOI (iotc-secretariat@fao.org) 60 jours, au plus tard, avant la réunion.

Le Règlement intérieur pour l'administration du Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI ainsi que les directives pour la candidature au FPR figurent à l'Appendice VIII du Règlement intérieur de la CTOI ([cliquer ici](#)). Veuillez noter que le Règlement intérieur de la CTOI ne prévoit pas de disposition visant à ce que le Secrétariat de la CTOI prenne en considération des candidatures au FPR présentées en retard.

*NOTE : Rapport de la Commission de 2024, paragraphe 104 : *La Commission A PRIS NOTE de la clarification du CPAF selon laquelle, à l'avenir, un seul participant (à l'exclusion des présidents et des vice-présidents) sera soutenu par le FPR, par partie contractante.*

D'autres contraintes d'éligibilité relatives à la soumission des documents prérequis et à l'allocation de fonds aux réunions scientifiques et non-scientifiques (Article XVI.5 du Règlement intérieur) s'appliquent également.

Les dates limites pour les candidatures au FPR sont indiquées dans le calendrier ci-dessous.

Lettres de créances

Conformément à l'Article III du Règlement intérieur de la CTOI (2023), des lettres de créances officielles sont requises pour prendre part à certaines réunions (se reporter au calendrier). Pour votre commodité, un modèle de Lettre de créances (extrait de l'Appendice I du Règlement intérieur de la CTOI) est disponible [ici](#).

Seules les personnes accréditées recevront les liens Zoom permettant de rejoindre ces réunions.

Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes (CPC)

Il est demandé à chaque CPC de bien vouloir soumettre une lettre de créances, signée par l'Autorité compétente, indiquant la personne qui participera en présentiel et celle qui devrait recevoir le lien Zoom. Les lettres de créances doivent également inclure l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de contact de chaque destinataire. Les lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à iotc-secretariat@fao.org.

Observateurs

Les observateurs de la CTOI sont également invités à soumettre une lettre de créances similaire indiquant la personne qui participera en présentiel et celle qui devrait recevoir le lien Zoom. Les lettres de créances doivent également inclure l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de contact de chaque destinataire. Les lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à iotc-secretariat@fao.org.

Veuillez vous inscrire aux réunions

L'inscription aux réunions (via la page web de la réunion) est importante pour que le Secrétariat de la CTOI dispose du temps suffisant pour prévoir le nombre de participants et prendre les dispositions nécessaires en vue de fournir les liens à la vidéoconférence. Veuillez vous inscrire aux réunions sur le site web de la CTOI dès que possible une fois que la page de la réunion est disponible.

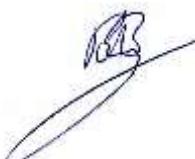
Il est à noter que l'inscription aux réunions qui nécessitent des lettres de créances ne remplace pas la nécessité de fournir les documents d'accréditation officiels.

Vote aux réunions hybrides

Veuillez vous reporter à la Circulaire CTOI 2022-52 ([cliquer ici](#)). Le vote à main levée ou le vote par appel nominal peuvent être organisés dans un format hybride lorsque tous les votants dûment autorisés sont visibles (c.-à-d. dans la salle de réunion ou à l'écran). Pour ces types de votes, les procédures décrites à l'Article X du Règlement intérieur de la CTOI s'appliquent.

Les votes à scrutin secret n'auront lieu que par un votant physiquement. En conséquence, seules les personnes dûment autorisées qui sont physiquement présentes à une réunion de la Commission peuvent déposer un vote à scrutin secret et les procédures décrites à l'Article X du Règlement intérieur de la CTOI s'appliquent. Il est à noter que les Membres qui ne sont pas en mesure d'assister physiquement à la Session sont invités à inclure une personne dans leur délégation pour la Session de la Commission qui est physiquement située dans le pays où la Session se tient (par exemple, l'attaché d'une ambassade) afin de voter en leur nom.

Cordialement,



Paul de Bruyn
Secrétaire exécutif

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Panama. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

Page 2 sur 3

Calendrier des réunions de 2026

Réunion	Dates	Lieu	Lettres de créances	Date limite pour le FPR
Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA)	3 - 6 février	Perth, Australie	Oui	5 décembre 2025
Groupe de Travail sur la Mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion (GTMOMCG)	11 - 13 février	Virtuel		N/A
Groupe de Travail sur les Méthodes, Task Force sur l'Évaluation de la Stratégie de Gestion (GTM)	23-25 mars	Virtuel		N/A
Groupe de Travail Socio-Économique (GTSE)	1 - 2 avril	Virtuel		N/A
Groupe de Travail <i>ad hoc</i> sur les Systèmes de Surveillance Électronique (GTSSE)	13 - 14 avril	Virtuel		N/A
Groupe de Travail sur les Écosystèmes et les Prises accessoires - préparation des données (GTEPA-PD)	15 - 17 avril	Virtuel		N/A
Comité d'Application (CdA)	4 - 6 mai	Maldives	Oui	5 mars
Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF)	7 mai	Maldives	Oui	8 mars
Adoption du rapport : CdA (matin)/ CPAF (après-midi)	8 mai	Maldives	Oui	N/A
Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG)	9 mai	Maldives	Oui	10 mars
Commission (S30)	11 - 15 mai	Maldives	Oui	12 mars
Groupe de Travail sur les DCP (GTDCP)	8 - 9 juin	Virtuel		N/A
Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux - préparation des données (GTTT-PD)	10 - 12 juin	Virtuel		N/A
Groupe de Travail sur les Thons Néritiques (GTTN)	6 - 19 juillet	tbc		22 mai
Groupe de Travail sur les Thons Tempérés (GTTTm)	20 - 22 juillet	Virtuel		N/A
Groupe de Travail sur les Poissons Porte-épée (GTPP)	9 - 12 septembre	La Réunion		26 juillet
Groupe de travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires (GTEPA)	14 - 18 septembre	La Réunion		31 juillet
Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA)	12 - 15 octobre	tbc	Oui	28 août
Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux (GTTT)	20 - 24 octobre	Espagne		5 septembre
Groupe de Travail sur les Méthodes (GTM)	26 - 27 octobre	Espagne		11 septembre
Groupe de travail sur la Collecte des Données et les Statistiques (GTCDS)	24 - 28 novembre	Espagne		10 octobre
Comité Scientifique (CS)	30 novembre - 4 décembre	Espagne		16 octobre

N/A = non applicable. tbc = à confirmer